



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

artisans : retraites complémentaires

Question écrite n° 122882

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur le montant de la revalorisation des pensions des retraités de l'artisanat. Il lui indique que les associations de retraités de l'artisanat estiment dérisoire la revalorisation de 0,99 % dont leurs pensions ont fait l'objet en avril 2006 et demandent que les modalités de revalorisation du point RCO prévues par décret soient modifiées afin qu'une évolution décente de leurs pensions leur soit garantie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour favoriser le maintien du pouvoir d'achat des retraités de l'artisanat.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122882

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4235